

Vivre ensemble à Mancieux

Bulletin municipal N° 34



Site internet de Mancieux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.mairie-mancieux.fr/>

Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations

Dans ce numéro :

Le mot du maire	Page 2
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Page 3
Plan Local d'Urbanisme (PLU). Suite	Page 4
Evolution de l'urbanisation	Page 5
Collecte des ordures ménagères	Page 6
Ecole et ALAE.	Page 7
Poèmes— Carnets	Page 8
Elections— Vaccination— Jeux	Page 9
Au fil de la Noue	Page 10
Au fil de la Noue. Suite	Page 11
Infos pratiques	Page 12

Le mot du maire

Les beaux jours sont de retour, et quelle joie de pouvoir enfin en profiter. Quel bonheur de pouvoir se retrouver en famille, entre amis, et de reprendre progressivement les activités de loisir, sportives ou culturelles grâce au déploiement du programme de vaccination. La commune a participé à cette opération en organisant le transport au vaccibus d'Aspet, des personnes qui n'avaient pas la possibilité de s'y rendre.

Malgré ce contexte très contraignant, le conseil municipal a œuvré pour lutter contre les conséquences multiples que la pandémie a provoquées. En plus de cette situation pandémique, nous subissons les orientations réglementaires restrictives qui dictent le contenu de notre **Plan Local d'Urbanisme**. Notre projet a été une nouvelle fois refusé par les organismes qui détiennent le pouvoir du développement de l'urbanisation dans nos territoires. Suite à cet énième échec, nous avons retravaillé le dossier pour le rendre compatible avec les désirs des décideurs. Nous vous invitons une nouvelle fois, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à venir notifier vos propositions ou remarques dans le recueil ouvert à cet effet à la mairie. Nous présenterons notre nouvelle version aux organismes début juin.

En ce début d'année, le conseil municipal a voté un budget qui, une nouvelle fois, est défini sans augmentation des impôts, malgré le maintien des services et les choix d'investissements.

La Communauté des communes a aussi un exercice délicat à mener. Elle doit assumer les nouvelles compétences transmises par l'Etat, tout en maîtrisant le budget pour les exercer. Malgré l'augmentation des impôts communautaires, la disparition de la taxe d'habitation laisse le contribuable largement bénéficiaire.

Le coût du service des ordures ménagères fait l'objet d'une attention particulière. En effet, une profonde réorganisation de la collecte est en cours, l'objectif étant de réduire les dépenses pour compenser l'augmentation des taxes nationales appliquées à ce service.

En juin, nous avons une mission délicate à mener qui est l'organisation des deux élections, départementales et régionales, simultanément les 20 et 27 juin, dans le respect des gestes barrières en vigueur. Toutes les personnes qui assureront la tenue des deux scrutins devront être vaccinées, immunisées ou encore présenter un test PCR négatif.

Nous venons d'apprendre le décès brutal de Corinne Bruguères. Elle a toujours vécu à Mancieux où elle a consacré quelques années à la vie municipale. Au nom du conseil municipal, Bernard, Sarah, nous vous adressons toutes nos sincères condoléances ainsi qu'à toute la famille.

Henri GOIZET

La reprise du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

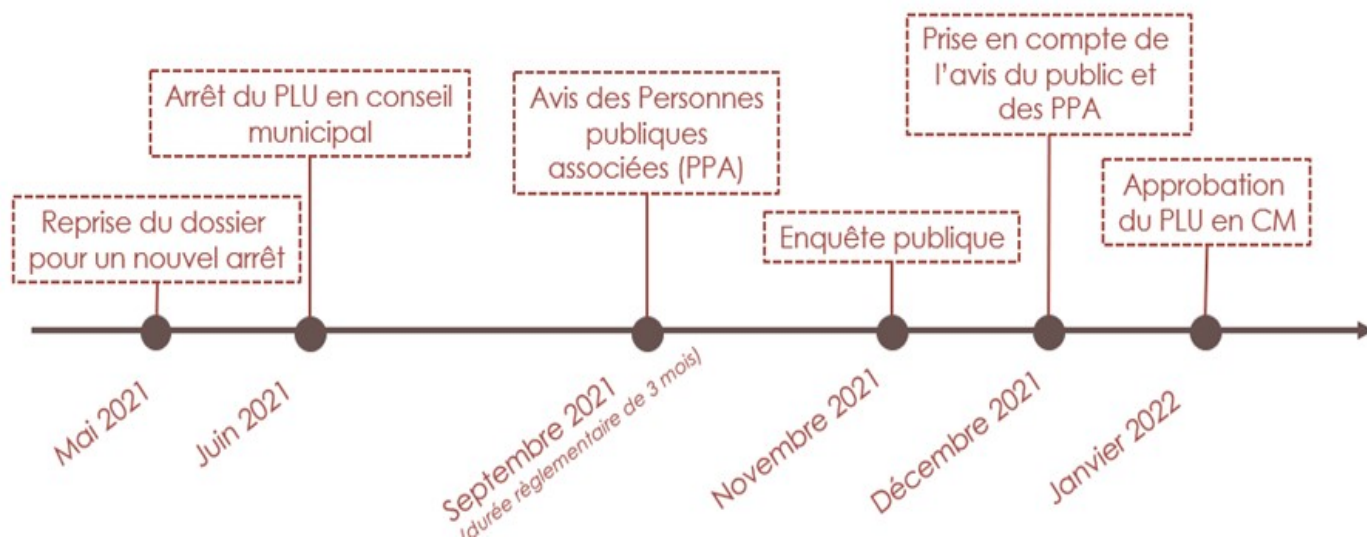
Le conseil municipal de Mancieux a arrêté son Plan Local d'Urbanisme en date du 11/09/2020. La suite de la procédure a nécessité que les personnes publiques associées (la préfecture, la chambre d'agriculture, le Pays Comminges Pyrénées...) rendent un avis sur le document en début d'année 2021.

Durant cette phase d'avis, le Plan Local d'Urbanisme a obtenu un avis défavorable de la part de la préfecture. La commune s'engage dans la reprise du document et prépare un nouvel arrêt. **Le nouvel arrêt aura lieu dans le courant du mois de juin. D'ici là, la concertation continue !** Vous trouverez en mairie un registre de concertation dans lequel vous pourrez vous exprimer. Vos demandes seront étudiées et intégrées si elles sont en cohérence avec les règles qui s'imposent à la commune de Mancieux (code de l'urbanisme, modération de la consommation de l'espace, schéma de cohérence territoriale Comminges Pyrénées...). **Des documents de travail peuvent être consultés en mairie.**

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme est composé :

- ♦ D'un rapport de présentation : il s'agit du diagnostic et de la justification des choix retenus
- ♦ D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui comprend les orientations politiques pour le document d'urbanisme
- ♦ Des pièces réglementaires qui s'imposeront à vos demandes d'autorisation d'urbanisme : le règlement graphique (zonage) et écrit, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation

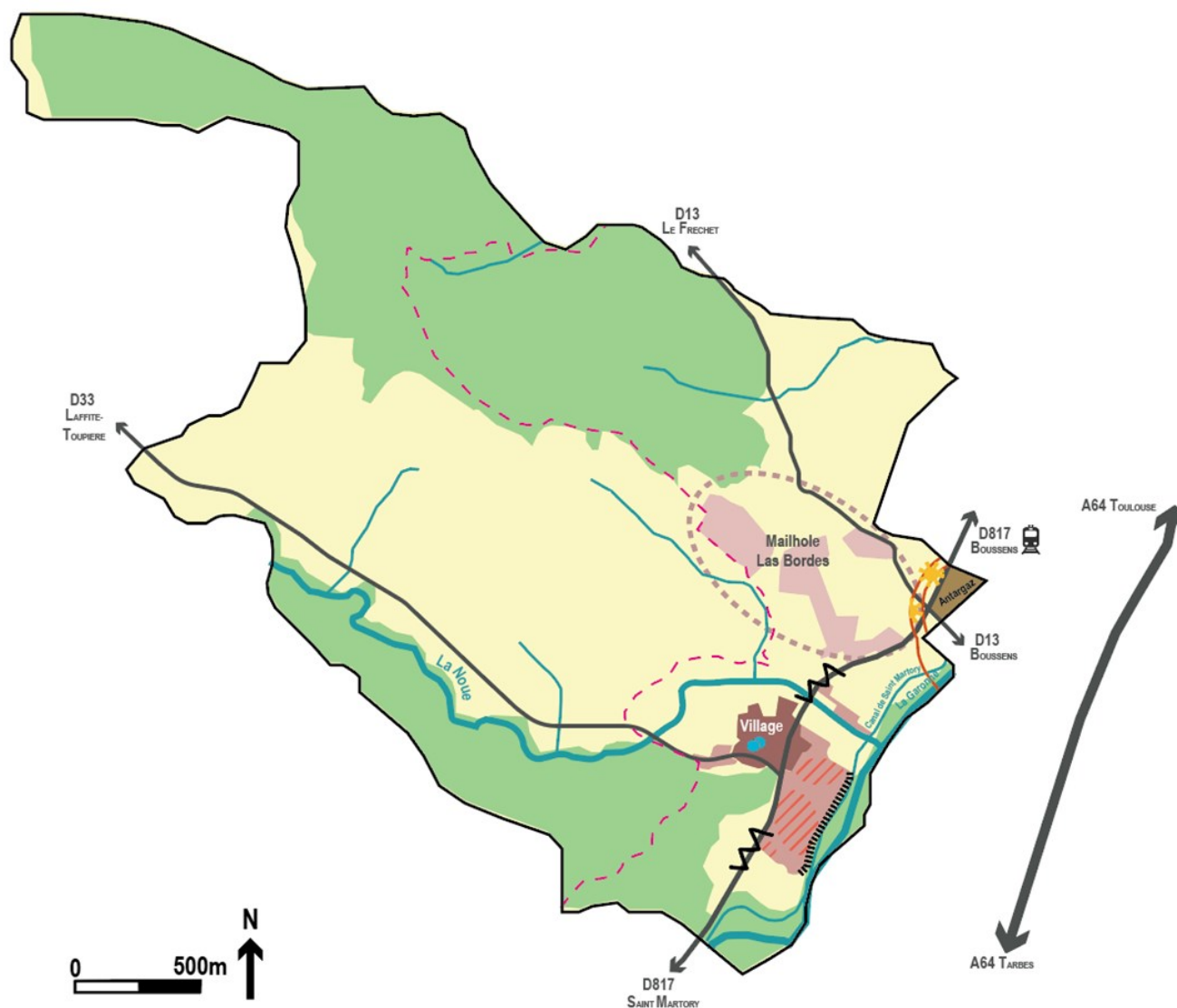
Le calendrier projeté pour les prochains mois, est le suivant :



Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en Conseil Municipal, le plan local d'urbanisme sera exécutoire et s'appliquera aux autorisations d'urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Schéma de spatialisation :



I - DEVELOPPER ET STRUCTURER L'ESPACE URBAIN

- Cœur de village à aménager (traversées, espaces publics...)
- Extensions du village à densifier pour créer une continuité du bâti
- Hameau de Mailhole Las Bordes : permettre une deuxième offre en logement, à proximité du village
- Secteurs de développement résidentiel
- Services
- Gare de Boussens

II - PROTEGER LE POTENTIEL AGRICOLE ET LE CADRE DE VIE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS

- Préserver les espaces naturels remarquables (ZNIEFF de type I, Natura 2000)
- Trame bleue à préserver (la Garonne et la Noue notamment)
- Conserver l'intégrité des espaces agricoles sur le territoire communal
- Préserver des coupures d'urbanisation, notamment sur la RD817
- Tenir compte des contraintes locales en intégrant au PLU le PPRT Antargaz
- Activité Antargaz à prendre en compte
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et notamment sur les terrains impactés par le PPRT Antargaz
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions en interface avec les zones agricoles et naturelles
- Préserver et mettre en valeur le sentier Val Garona, pouvant donner lieu à des projets touristiques

Evolution de l'urbanisation de Mancieux entre 1953 et 2019.
(Photos aériennes de l'IGN)





**Cagire
Garonne
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

NOTE D'INFORMATION AUX HABITANTS

Pour rappel, tout dépôt illégitime et/ou ne respectant pas les règles en vigueur, est passible d'une amende allant de 35 € à 1500€ (articles R632-1, R633-3, R633-8 du Code pénal).



RAPPEL OM

Les Ordures Ménagères correspondent aux déchets ordinaires produits quotidiennement par le foyer, de la préparation des aliments au nettoyage normal des habitations (balayures, débris de vaisselle, cendres froides etc.).



DÉPOSER VOS OM DANS DES SACS

Qu'ils soient présentés en bacs ou non, les déchets doivent être déposés en sacs et exempts d'éléments indésirables, comme des déchets ménagers recyclables (verre, conserves, plastiques, papiers) ou des déchets acceptés en déchetterie (encombrants, déchets verts, électroménagers, produits phytosanitaires, ferraille etc.).



NE PAS TASSER

L'usager ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne doit pas laisser déborder les déchets.

LES SACS NE DOIVENT PAS ÊTRE CHARGÉS DE PLUS DE 15 KG de déchets. Ils ne doivent contenir aucun objet dangereux susceptible de blesser le personnel de collecte. Les objets coupants, piquants et/ou tranchants doivent à défaut être emballés pour assurer la sécurité des agents de collecte.

LES SACS DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT FERMÉS pour que tout risque d'épanchage des ordures soit écarté, même en cas de renversement du sac. Pour ce faire, leur remplissage doit permettre la prise en main par les agents de collecte.



SORTIR SA POUBELLE LA VEILLE AU SOIR

Les sacs ou les bacs doivent être présentés devant l'habitation ou l'établissement sur le domaine public (sur le trottoir en bordure de voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique), visibles du service de collecte, ou en bac de regroupement selon le cas.



NON RESPECT DES CONDITIONS: PAS DE COLLECTE

En cas de non-respect de ces conditions de présentation, une mise en demeure pourra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'usager et un refus de collecte pourra être appliqué.

ECOLE ET ALAE

ECOLE

A la rentrée de septembre, 8 élèves rejoindront le collège de Salies du Salat. 3 nouveaux élèves seront accueillis sur l'école de Mancieux.

ALAE

Dans le cadre du projet
« Protégeons la nature »,
6 nichoirs ont été fabriqués
et installés dans le village.



Tournoi de foot du printemps

Pâques à l'ALAE



Poèmes

Dis Pépé, c'est quoi le bonheur?

Le bonheur mon enfant, c'est d'avoir des yeux,
Même en vitrine, sous d'horribles lorgnons.
Pouvoir observer, sur la fleur, un bourdon
Gorgé de nectar, s'arracher vers les cieux.

Le bonheur, mon petit, c'est d'être fasciné
Par une perle de rosée, courant sur le fil de la
vierge,
Dans une aube radieuse au soleil qui émerge,
Cordiale promesse d'une belle journée.

Le bonheur, tu sais, c'est pouvoir admirer,
Dans l'azur doré d'un printemps qui s'éveille,
Un magnifique rapace qui, de là-haut, surveille
Le lapereau étourdi qui a quitté son terrier.

Le bonheur, mon garçon, c'est pouvoir arpenter
La garrigue provençale, ta main dans la mienne :
Balade matinale, avant que ne survienne
Le vent brûlant, au zénith de juillet.

Le bonheur, mon enfant, c'est quand la pluie est
tombée
Et fait que la terre craquelée et agonisante,
Exhale soudain une odeur douce et enivrante,
Pour remercier le ciel de la bienfaisante ondée.

Le bonheur, vois-tu, c'est, quand finit l'été,
Cueillir une pomme au sein du verger familial,
L'essuyer sur sa blouse, d'un geste machinal,
Puis mordre à belles dents, dans sa chair sucrée.

Le bonheur, tu sais, il se trouve n'importe où :
Se coucher dans le pré, écouter chanter l'herbe,
Le souffle du Mistral dans le chêne superbe,
Le murmure du ruisseau, polissant ses cailloux...

Je te souhaite des choses pures, du bonheur !
Point n'est besoin d'honneurs et de richesses.
Qu'un avenir utopique, et de folles promesses,

Ne puissent jamais, ô jamais ! endurcir ton cœur.

Pierre Clérico

Un virus : un enseignement

Et les français restèrent chez eux.
Ils se mirent à lire et à réfléchir...
Ils n'oublièrent plus de prendre
Des nouvelles de leur proches.

Dans l'incertitude de demain
Ils comprirent enfin
Ce que voulait dire profiter de l'instant présent.
Progressivement les publicités
Vantant des produits dont ils n'avaient nul besoin
Leur semblèrent bien vides.

Et ils comprirent...
Ils n'étaient pas en train de survivre
Mais de bien vivre.
On venait de leur faire un cadeau incroyable
On leur avait offert du temps

Et la terre les trouva dignes d'elle
Et elle commença à respirer de nouveau

Auteur inconnu

Carnets

Naissances :

Noa Axel Nolen né le 16 Mars 2021

Tristan Lucien Tranier né le 14 Avril 2021

Décès :

Corinne Bruguières le 18 Mai 2021

Au fil de la Noue

Il faut longer le mur du cimetière
descendre un chemin très pentu
et si par chance on ne s'est pas rompu le cou,
on accède au bord de la Noue un peu avant qu'elle ne
se jette dans la Garonne.
Enfin arrivé en bas ,on oublie aussitôt
la descente vertigineuse ,
les griffures des ronces,
trop ébloui par la magique beauté des lieux.
Sur la rive opposée, un escalier secret,
devant le vieux moulin une belle cascade.
Son bruit impétueux résonne à tous les échos
comme un hymne à la nature environnante.
Puis la Noue poursuit sa course
jouant avec le soleil qui
transperce le feuillage des arbres.
Avant l'embouchure elle passe sous le pont
qui permet au canal de saint Martory de l'enjambrer.
Là elle est plus calme comme si elle ne voulait pas
que ces eaux dérivées par l'homme
au dessus d'elle, ne l'entendent.
Puis elle reprend une course rapide
et disparaît, mêlant ses eaux a celles de la Garonne.



Devant le vieux moulin une belle cascade.

Le canal, d'une longueur de 71,2 km, est alimenté par les eaux de la Garonne. Son parcours va de Saint-Martory, lieu de la prise d'eau, jusqu'à son retour à la Garonne, à Toulouse.

Le canal principal alimente un système hydrographique avec plus de 150 km de canaux, 90 km de fossés et 220 km de rivières réalimentées.

Le canal est enterré depuis la sortie de la base de loisirs de la Ramée jusqu'à son débouché dans la Garonne.

L'empereur Napoléon III ordonna par décret du 16 mai 1866 sa réalisation pour lutter contre les sécheresses, tout en favorisant la culture agricole. Le canal est construit par la Compagnie d'irrigation entre 1866 et 1877.

Réseau31 est un service public sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert. Il est le gestionnaire du système de Saint Martory. Son exploitation est organisée autour de deux centres techniques, localisés sur les communes de Mondavezan et Frouzins, avec astreintes 24 heures sur 24



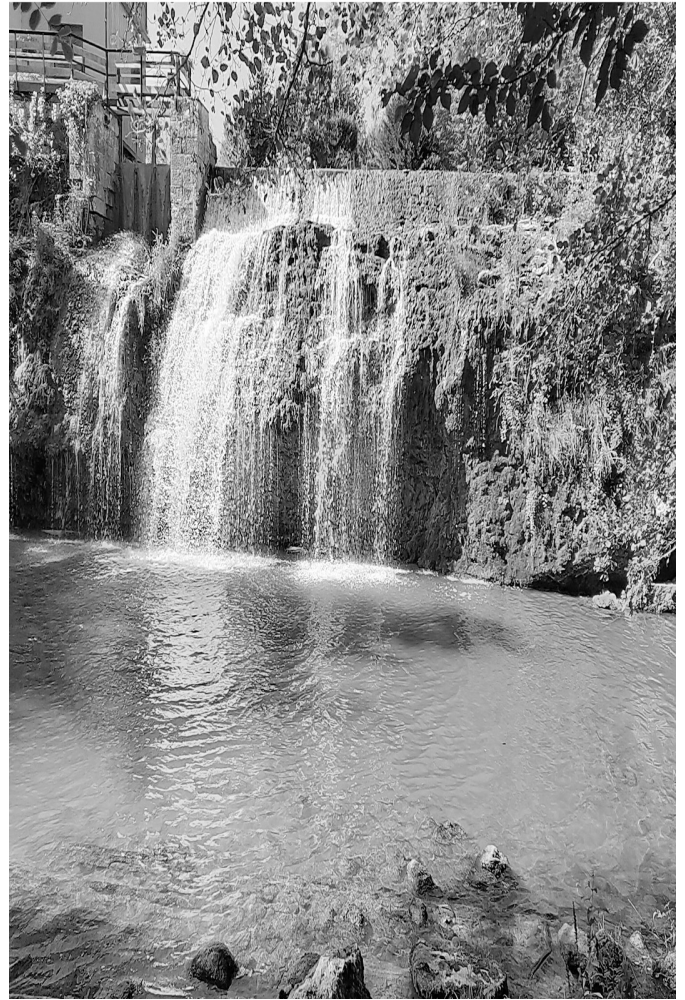
Sur la rive opposée, un escalier secret



Le pont du canal de Saint Martory qui enjambe la Noue.

Au fil de la Noue (suite)

Il faut remonter la Noue vers le pont romain pour trouver le deuxième moulin du village. Encore une fois, voir sa magnifique chute se mérite car le sentier qui mène au pied de ses eaux Tumultueuses est des plus abrupt. Mais courage, on peut réussir cette descente sans se rompre les os. En bas le spectacle est magnifique. Arbres et verdure abondent et se mélangent avec une parfaite harmonie, aux les écumes de l'eau d'un blanc éclatant. L'eau bouillonne puis se calme,



Pour trouver le troisième moulin, il faut traverser le pont romain et longer les champs sur la rive droite de la Noue. Sur cette partie, il est assez aisé d'accéder aux berges, il suffit de trouver un passage à travers l'abondante végétation, pour voir la chute, certes moins importante que ses sœurs, mais le cours d'eau jonché ici et là de beaux blocs de pierre colonisés par une mousse végétale d'un beau vert émeraude, ne manque pas de charme.



Historique des 3 moulins :

- ◆ le moulin près de l'embouchure produisait de l'électricité, farine et de la poterie
- ◆ le moulin près du pont romain (ci-dessus) produisait du plâtre en broyant du gypse de Marsoulas, puis devint un moulin à farine
- ◆ le troisième moulin (ci-contre) est un moulin à marbre, on y sciait le marbre de Mancieux, rosé et clair avec des veines, ou bien Nankin avec des alvéoles)

Informations pratiques

Mairie de Mancieux

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse : Place de la Mairie 31360 Mancieux Tel : 05 61 90 24 25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-mancieux.fr/>

Horaires : Lundi 13h30—17h00 Jeudi 8h00 - 12h00 et 14h00—17h00 Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont romain

Réseau eau potable et assainissement collectif : VEOLIA Agence Garonne Ariège

81 Avenue Henri Peyrusse 31600 Muret 05 61 80 09 02

Assainissement non collectif : Réseau 31

657 Chemin de la Graouade 31800 Saint Gaudens 05 62 00 72 80

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président : François ARCANGELI

Adresse : 15 Avenue du Comminges 31260 Mane Tel : 05 61 98 49 30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Site : <https://www.cagiregaronnesalat.fr/>

Déchetterie de Saint-Martory :

Horaires d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars: Mardi de 9h00 à 12h00. Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00. Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Horaires d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00. Les jeudis de 14h00 à 18h00.

Collecte des Ordures ménagères : 1 passage par semaine le Mercredi matin

Crèche : rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

Conseil Départemental

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

ALAE

Adresse place de la Mairie 31360 Mancieux 05 61 90 27 46

Horaires : 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

Directrice : Isabelle HUILLET

mail : ccstmartory@orange.fr

Ecole

Adresse : rue des Ecoles 31360 Mancieux 05 61 90 32 61

Directeur : Richard TEVERINI

Horaires : 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les mercredis

Cantine : réservation des repas au 05 61 90 24 25

Associations

Sporting Club Manciousain Pétanque : Président Jean-Christophe NAGY

ACCA Chasse : Président Joël ARTIGUES

Association de Protection de L'Île du Bégué : Président André MALLET